

SELARL DES CHIRURGIENS DENTISTES

78 boulevard Mireille Lauze

13010 MARSEILLE

MARSEILLE, le 21/12/2022

FACTURE N°21122022

Numéro de PEC : 99625

Numéro FINESS : 134020551

Nom du praticien : **Docteur Robert ESKENAZI**

Date de fin de soins : 21/12/2022

Nom de la mutuelle : AG2RLM VIASANTE

N° de sécurité sociale : 270091305551911

Date de naissance : 14-09-1970

Facture à nous acquitter concernant la part mutuelle de 631.00 euros pour le devis de prothèses dentaires de Mme TUA Laurence. Le patient a acquitté en totalité son reste à charge uniquement.

Description détaillée des actes effectués:

Dent n°27 Inlay-Onlay HBMD460 à 450.00€

Dent n°14 Couronne transitoire RAC0 HBLD490 à 60.00€

Dent n°14 Inlay core RAC0 HBLD090 à 175.00€

Dent n°14 Prothèse fixe RAC0 HBLD680 à 500€

Total : 1185.00€

Part R.O : 224.00€

Part R.C : 631.00€

Part à charge du patient : 330.00€

RÉPONSE PRISE EN CHARGE DENTAIRE

Praticien :

Nom: ESKENAZI ROBERT (134020551)
Adresse : 78 BD MIREILLE LAUZE
Code postal : 13010
Ville : MARSEILLE
Téléphone : 04 91 79 85 82
Fax : 04 91 25 57 81
Date de la PEC : 21/12/2022
Date de fin de validité de la PEC : 21/09/2023
Date de péremption de la PEC : 21/09/2023

Bénéficiaire:

Nom: TUA
Prénom: LAURENCE
N° Sécurité sociale : 2 70 09 13 055 519
Date et rang de naissance : 14/09/1970 - 1
Nom de l'org. complémentaire : AG2RLM VIASANTE

Réf. almerys : 53250159
PEC n° 99625
N° almerys : 2022122100099625

Taux : 70% Régime général

N° Dent	Nature de l'acte	Cotation CCAM ou NGAP	Acte non remboursé RO	Honoraires	Base de remboursement RO	Montant RO	Montant RC
27	Inlay-Onlay	INO		450,00 €	100,00 €	70,00 €	50,00 €
14	Couronne transitoire RAC0	CTO		60,00 €	10,00 €	7,00 €	53,00 €
14	Inlay core RAC0	ICO		175,00 €	90,00 €	63,00 €	112,00 €
14	Prothèse fixe RAC0	PF0		500,00 €	120,00 €	84,00 €	416,00 €

Montant total net TTC	1 185,00 €
Montant pris en charge par le régime obligatoire	224,00 €
Montant pris en charge par le régime complémentaire	631,00 €
Montant total à régler par l'assuré	330,00 €

Aucune réclamation ne sera prise en compte passé 6 mois à compter de la date de facture.
ATTENTION: Cette prise en charge doit être impérativement jointe à la facture.